

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

IA19899 – 29/29/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-et-unième session ordinaire

27 juin - 1^{er} juillet 2017

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1016(XXXI) vi

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ
DU COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ
SUR LES QUESTIONS D'AUDIT
TENUE LE 23 MAI 2017**

I. INTRODUCTION

1. La réunion de la onzième session du Sous-comité sur les questions d'audit a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) le mardi 23 mai 2017. La réunion a débuté à 10h15.

II. PRÉSENCE

2. La réunion était présidée par S.E. M. James P. Morgan, Ambassadeur de la République du Soudan du Sud et Président du Sous-comité. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants :

1. Bénin
2. Burundi
3. Côte d'Ivoire
4. Gabon
5. Kenya
6. Malawi
7. Mauritanie
8. Maurice
9. Namibie
10. Soudan du Sud
11. La Gambie
12. Tunisie
13. Togo
14. Zimbabwe

III. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

3. Le Président a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants présents. Il a indiqué qu'il s'agissait de la première réunion qu'il présidait depuis sa nomination en tant que Président du Sous-comité. Il a invité les participants et le Bureau de la vérification interne (OIA) à apporter leur soutien total aux travaux et à la poursuite du bon travail du Sous-comité au sein de l'Union.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Président a présenté l'ordre du jour qui a été adopté par le Sous-comité comme suit :

- a) Allocutions d'ouverture ;
- b) Adoption de l'ordre du jour ;
- c) Examen de rapports :
 - i) Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice clos au 31 décembre 2016
 - ii) Rapport sur la matrice de mise en œuvre des recommandations de l'audit au 30 avril 2017 ;
- d) Questions diverses.

V. EXAMEN DU RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMISSION DE L'UA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

a) EXPOSÉ

5. Le Président du Sous-comité a invité la Directrice du Bureau de la vérification interne (OIA) à présenter le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

6. La Directrice a souhaité la bienvenue au nouveau président et l'a rassuré de l'appui de l'OIA. La Directrice a ensuite présenté le rapport comme suit :

1. Évaluation globale de l'exécution du budget

7. La Directrice a expliqué que le taux global d'exécution du budget de la Commission de l'UA sur la base du budget approuvé pour 2016 était de 45%. Elle a également ajouté que le taux d'exécution global basé sur les fonds disponibles était de 67%.

8. Le taux d'exécution du budget-programme était de 36% sur le budget approuvé et de 67% sur les fonds disponibles, tandis que le taux du budget de fonctionnement était de 69% sur le budget approuvé et les fonds disponibles. Les chiffres sont résumés dans les deux tableaux ci-dessous (le tableau 1 montre l'ensemble de l'exercice 2016 alors que le tableau 2 montre les chiffres d'exécution par rapport à 2015).

Tableau 1 : - Exécution du budget de la Commission de l'UA pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

Détails	Budget initial (Dollars)	Budget additionnel (Dollars)	Budget Total (Dollars)	Fonds disponibles (Dollars)	Dépenses réelles (Dollars)	Taux d'exécution	
						Sur le budget approuvé	Sur les fonds disponibles
Budget-programme	241 625 097	34 140 387	275 765 483	150 659 159	100 354 935	36%	67%
Budget de fonctionnement	107 213 380	1 069 240	108 282 620	108 282 620	74 323 859	69%	69%
Total	348 838 477	35 209 627	384 048 104	258 941 779	174 678 794	45%	67%

Tableau 2 : - Taux d'exécution de la période comparée

Détails	2 ^e trimestre 2015			4 ^e trimestre 2015			2 ^e trimestre 2016			4 ^e trimestre 2016		
	Fonds disponibles (en millions de dollars)	Taux d'exécution		Fonds disponibles (en millions de dollars)	Taux d'exécution		Fonds disponibles (en millions de dollars)	Taux d'exécution		Fonds disponibles (en millions de dollars)	Taux d'exécution	
		Sur le budget approuvé	Sur les fonds disponibles		Sur le budget approuvé	Sur les fonds disponibles		Sur le budget approuvé	Sur les fonds disponibles		Sur le budget approuvé	Sur les fonds disponibles
Budget-programme	89,3	16%	38%	163,3	40%	62%	101,4	15%	36%	150,6	36%	67%
Budget de fonctionnement	103	41%	41%	103,6	77%	77%	107,0	31%	31%	108,2	69%	69%
Total	192,3	25%	39%	266	51%	68%	208,6	20%	34%	258,9	45%	67%

9. La Directrice a signalé que 180 lignes budgétaires d'un montant de 36,1 millions de dollars (13%) ont été exécutées au-dessous de 40% des fonds disponibles et un taux d'exécution nulle du budget sur 306 lignes budgétaires d'un montant de 18,7

millions de dollars (8%) a été noté sur le budget-programme. Il y a eu une certaine amélioration par rapport à 2015, où 409 lignes budgétaires représentant 14% du budget-programme avaient un taux d'exécution nul.

10. La Directrice a également signalé qu'un montant de 77,4 millions de dollars représentant 28% du budget-programme pour 476 lignes budgétaires n'a reçu aucun financement au cours de l'exercice 2016, la plus grande partie étant sur les engagements de l'UE, de la Banque mondiale et de la Chine.

11. La Directrice a également signalé que 21 lignes budgétaires étaient dépassées au-dessus de 100% (dont 8 étaient supérieures à 120%) du budget total de l'exercice.

12. En outre, le budget des fonds canalisés d'un montant de 33,3 millions de dollars avec un fonds disponible de 9,4 millions de dollars a enregistré un taux d'exécution nul, tandis que l'assistance technique le montant de 7,2 millions de dollars et l'assistance spéciale de 13,5 millions de dollars américains ont également eu un taux d'exécution nul.

13. Les projets d'assistance technique ont été fournis en nature comme la fourniture de consultants, mais la Commission de l'UA n'a pas encore mis au point un système d'enregistrement des dépenses hors siège dans ces catégories, même si elles ont été incluses dans le budget approuvé.

14. La plupart des départements interrogés sur l'exécution des programmes à faible taux et à taux nul ont indiqué que la réception tardive du financement et les défis liés à la dotation en personnel entraînaient une faible mise en œuvre des programmes et même la non-exécution des programmes.

15. En outre, certains départements n'ont pas mené des activités, car les fonds libérés et attribués par la PBFA étaient nettement inférieurs aux montants budgétisés.

16. Le Bureau de la vérification interne a formulé les recommandations suivantes :

- i) La SPPMERM devrait assurer la liaison avec les départements concernés afin d'examiner les activités non réalisées au cours de la période et de les inclure dans les futurs plans budgétaires, le cas échéant.
- ii) L'AHRM devrait accélérer les recrutements du personnel pour les postes vacants sur la structure approuvée.
- iii) La PBFA devrait élaborer une formule efficace basée sur les priorités de l'affectation des fonds disponibles pour permettre aux départements d'exécuter certains programmes en totalité.
- iv) La SPPMERM devrait veiller à ce qu'aucune objection ou approbation ne soit obtenue pour les lignes budgétaires financées par les Partenaires lorsque les dépenses excédentaires ne sont pas évitées, et les demandes de budgets supplémentaires devraient être faites en tenant compte de certains éléments pour éviter les dépassements budgétaires.

- v) La SPPMERM devrait mettre en place une nouvelle stratégie pour engager les partenaires pour le financement requis.
- vi) Un mécanisme devrait être mis en place pour enregistrer les dépenses hors siège dans le cadre de projets sur les fonds canalisés, de l'assistance technique et de l'assistance spéciale.

2. Résultats sur les activités du programme

17. La Directrice de l'OIA a déclaré qu'au cours de l'exercice 2016, un total de deux cent cinq (205) activités ont été réalisées. Un examen des rapports d'avancement de fin d'exercice dans le système AMERT a révélé que 23 activités ont été réalisées et achevées, 148 ont été partiellement réalisées, alors que 12 activités n'ont pas commencé. Les 22 activités restantes n'ont pas pu être vérifiées, car les rapports n'étaient pas encore soumis dans le système AMERT au moment de l'audit. Les projets qui n'ont pas pu être vérifiés étaient ceux du Département de la paix et de la sécurité, qui n'a finalisé que les rapports de 5 activités sur 27.

18. Les départements ont signalé les mêmes défis mentionnés à la section 1 ci-dessus, des fonds en retard ou non reçus, et les ressources humaines insuffisantes avec pour conséquence la non-exécution ou l'exécution partielle des activités.

19. L'OIA a également noté que la fonction de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre des programmes était encore faible en 2016, comme cela a été noté dans les audits précédents en raison du manque de personnel, même si des efforts ont été faits à la fin de l'exercice pour recruter du personnel supplémentaire.

3. Résultats sur le financement des programmes

20. Les montants affectés au budget-programme à partir des fonds des partenaires et des États membres pour l'exercice à l'étude s'élèvent à **150 659 158,66 dollars** sur un budget en gage de **198 338 142,74 dollars**. Cela montre une amélioration par rapport aux exercices antérieurs, même si la grande partie des fonds a été reçue au cours du deuxième semestre et a affecté l'exécution des programmes prévus au premier semestre.

21. Le Bureau de la vérification interne a formulé les recommandations suivantes :

- i) La SPPMERM devrait veiller à ce que l'ordonnancement de la mise en œuvre des programmes pendant la planification soit aligné sur la tendance à la réception des fonds des partenaires et des États membres, comme cela a été observé au cours des derniers exercices.
- ii) La PBFA devrait aligner l'affectation des fonds sur la planification des programmes et des activités.

b) DÉLIBÉRATIONS

22. Après la présentation de l'analyse de l'exécution du budget pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, le Président a invité les participants à examiner le rapport.

23. Les délibérations des participants sont résumées ci-dessous :

- i) Les participants se sont plaints du fait que le rapport avait été envoyé deux jours avant la réunion et qu'ils n'ont pas assez de temps pour le lire en profondeur. Certaines questions soulevées dans le rapport étaient très importantes et les deux jours n'étaient pas suffisants pour s'imprégner complètement du rapport pour préparer la réunion.
- ii) Les participants ont noté avec préoccupation que le taux d'exécution du budget global était très faible à 45% sur le budget approuvé et 67% sur les fonds disponibles, ce qui indique que cette tendance ne s'était pas améliorée par rapport aux exercices antérieurs.
- iii) Les participants ont noté le manque de priorité dans la budgétisation et l'exécution des programmes de la Commission de l'UA, alors que cette question devrait être considérée comme un facteur très important dans le processus de budgétisation.
- iv) Les participants ont noté que les problèmes soulevés dans le rapport sont répétitifs dans les rapports précédents et qu'aucun changement important n'a été noté. Les participants ont donc invité l'OIA à être plus proactif pour aider à éviter les problèmes plutôt que de les signaler après leur apparition et de donner des recommandations concrètes sur ce qui devrait être fait.
- v) Les participants se sont dits préoccupés par les retards dans le financement de certains programmes, ce qui a affecté l'exécution et ont cherché à savoir pourquoi les partenaires ont promis des fonds, mais n'ont pas honoré leurs promesses.
- vi) Les participants ont également cherché à savoir s'il était nécessaire d'inclure les projets sur fonds canalisés dans le budget de l'UA, alors que les fonds sont juste reçus pour transmission ultérieure aux destinataires prévus.
- vii) Les participants ont également voulu savoir pourquoi la question de la dotation était encore un problème et ce qui a été fait à ce sujet.
- viii) Les participants ont rappelé les préoccupations soulevées par les États membres sur le calendrier des demandes de budget supplémentaire pour les programmes en retard en fin d'exercice lors de l'examen du budget supplémentaire et que ces demandes avaient des taux d'exécution très faibles.
- ix) Les participants ont également cherché à savoir si les fonds reçus en retard au cours d'un exercice donné pourraient être reportés au budget de la période suivante.
- x) Les participants ont également insisté une fois de plus sur la nécessité d'attirer d'autres sources de financement comme la Diaspora, le secteur privé, etc., et de réduire la dépendance excessive envers les partenaires.

- xi) Les participants ont également encouragé les États membres à examiner les questions soulevées dans le rapport d'audit lors de la discussion et de l'examen du budget de l'exercice 2018.

c) RÉPONSE DE LA COMMISSION

24. La Directrice du Bureau de la vérification interne a remercié les participants pour leurs délibérations constructives et s'est excusée pour le retard dans la présentation du rapport. Elle a indiqué que le retard était principalement dû aux traductions tardives des documents et que les efforts visant à reprogrammer la réunion ont échoué en raison d'autres réunions déjà prévues.

25. Sur la prévention des problèmes avant leur apparition, la Directrice de l'OIA a expliqué que la fonction d'audit fournit deux services principaux pour l'assurance et la consultation. Étant donné que la vérification du budget était un service d'assurance, le processus d'audit ne démarre qu'après l'exécution et non avant ou pendant l'exécution.

26. La SPPMERM a expliqué que la Commission a examiné les problèmes liés aux retards de financement par l'entremise du département de la SPPMERM. Les départements sont engagés et consultés par la SPPMERM dans le but de résoudre ce problème. En outre, les partenaires sont également engagés dans la nécessité d'honorer leurs promesses à temps, même si le défi persiste.

27. La PBFA a indiqué que les retards de financement ne sont pas seulement imputables aux partenaires. Il s'avère que certains États membres ont retardé le paiement de leurs contributions. En outre, la Commission a parfois retardé la présentation des rapports aux partenaires, comme convenu, ce qui a également entraîné des retards dans la libération des fonds des partenaires à la Commission.

28. La PBFA a également reconnu que l'affectation des fonds disponibles devrait se baser sur les priorités et non sur des pourcentages accordés aux lignes budgétaires des départements, comme c'est le cas maintenant.

29. La PBFA a également reconnu que, comme l'ont exprimé les États membres dans leurs préoccupations, les fonds canalisés devraient être tirés du budget, car ils ne concernent que la réception et la transmission de fonds aux destinataires prévus.

30. La PBFA a en outre indiqué que les fonds et les arriérés (contributions) reçus après la fin de l'exercice ne peuvent être reportés. Le report des fonds excédentaires pour l'exercice suivant pourrait se faire dans le non-respect des Règles et règlements financiers et des normes IPSAS.

31. L'AHM a informé les participants que les retards dans le processus de recrutement étaient améliorés. Auparavant, il y avait six couches dans le processus, mais cela a considérablement changé maintenant. La Division des ressources humaines a été rendue efficace dans la gestion des problèmes de dotation des départements, y compris le recrutement. Le retard pris dans le recrutement a été rattrapé maintenant.

d) CONCLUSION DU SOUS-COMITÉ

32. Les participants ont conclu les délibérations et ont pris note des questions et des recommandations contenues dans le rapport et ont recommandé ce qui suit :

- i) Les rapports doivent être envoyés au moins une à deux semaines avant la réunion afin de permettre aux participants de disposer d'un temps suffisant pour bien lire le rapport et préparer les réunions.
- ii) La Commission ne devrait inclure dans le budget que les programmes qui ont obtenu un financement et utiliser les budgets supplémentaires si des fonds supplémentaires sont assurés après l'approbation du budget.
- iii) La Commission devrait envisager des modalités de financement des divers programmes de l'Agenda 2063 et consulter les parties prenantes concernées en vue de développer les voies et moyens d'inciter l'investissement de la diaspora, du secteur privé et d'autres acteurs pour leur participation au financement des projets phares.
- iv) La Commission devrait exhorter les départements à prévoir un budget en fonction des domaines prioritaires afin d'éviter les dépassements budgétaires.
- v) Il conviendrait de se rapprocher des partenaires pour comprendre pourquoi ils n'ont pas financé les programmes comme promis.
- vi) Les projets sur fonds canalisés devraient être exclus du budget global et être traités séparément.
- vii) Une fois l'exercice de restructuration effectué par la Commission achevé, le rapport devrait être soumis au COREP pour examen afin de traiter les problèmes d'effectif qui se posent au Conseil.
- viii) La Commission devrait ajuster le calendrier des programmes en tenant compte de celui de la disponibilité du financement.
- ix) La Commission devrait prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2016.

VI. EXAMEN DU RAPPORT SUR LA MÉMORISATION DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT AU 30 AVRIL 2017

a) EXPOSÉ

33. Le Président du Sous-comité a invité la Directrice de l'OIA à présenter le Rapport sur la matrice de mise en œuvre des recommandations de l'audit au 30 avril 2017.

34. La Directrice a remercié les participants et présenté le rapport tel que résumé dans les paragraphes ci-dessous.

35. La Directrice a expliqué que l'OIA a donné suite à la mise en œuvre des recommandations des rapports du Conseil des vérificateurs externes sur la Commission de l'UA et les autres organes de l'UA pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

36. Il s'agissait également de suivre la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit interne sur l'exécution du budget de la Commission de l'UA pour les exercices 2013, 2014, 2015 et la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

37. Elle a expliqué que le statut des recommandations figurait dans quatre catégories : « mise en œuvre », « en cours », « non mise en œuvre » et « plus pertinente ».

38. L'OIA a suivi 79 recommandations contenues dans les rapports du Conseil des vérificateurs externes pour les exercices 2013 et 2014, ainsi que le rapport d'audit interne sur l'exécution du budget (publié en 2014-2015) au 30 avril 2016. Sur les 79 recommandations, 8 recommandations (10%) ont été mises en œuvre, 61 recommandations (77%) étaient en cours alors que 10 (13%) n'ont pas été mises en œuvre.

39. L'état de mise en œuvre de ces recommandations figure dans les annexes pour chaque organe figurant aux **annexes 1 à 6 pour les recommandations de 2013 et 2014**.

40. En outre, l'OIA a suivi 118 recommandations contenues dans les rapports du Conseil des vérificateurs externes de 2015, qui ont été publiés en 2016. Au 30 avril 2017, 62 recommandations (52%) ont été mises en œuvre, 47 recommandations (40%) étaient en cours, tandis que 9 recommandations (8%) n'ont pas été mises en œuvre.

41. Le statut de mise en œuvre de ces recommandations figure dans les annexes de chaque organe aux **Annexes 7 à 12** pour les recommandations de 2015.

42. Au total, au 30 avril 2017, on comptait **206** recommandations que l'OIA a suivies dans les rapports d'audit publiés et délibérés par le Sous-comité du COREP sur les questions d'audit. Sur ces recommandations, **73** ont été pleinement mises en œuvre, **109** étaient en cours et seulement **24** n'étaient pas encore mis en œuvre.

43. Sur la base des activités du suivi, l'OIA estime que la mise en œuvre des recommandations d'audit nécessite encore d'autres améliorations, car le pourcentage des recommandations en cours de mise en œuvre est encore élevé. L'OIA continuera de surveiller les efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations en cours (recommandations « en cours » ou « non mises en œuvre ») et faire rapport à cet égard, le cas échéant.

b) DÉLIBÉRATIONS

44. À la suite de la présentation du rapport, le Président a invité les participants à en discuter comme l'indique le résumé ci-dessous :

- i) Les participants ont cherché à savoir si, au cours de la vérification, les recommandations sont formulées avec des échéanciers pour la mise en œuvre avant la rédaction du rapport d'audit afin d'éviter les situations où les structures faisant l'objet d'audit remettent en cause la mise en œuvre des recommandations non convenues.
- ii) Les participants ont demandé pourquoi les délais convenus ne figuraient pas dans la matrice.
- iii) Les participants ont également insisté sur le fait que les recommandations en cours devraient indiquer l'état exact, non seulement « en cours ».
- iv) Les participants ont voulu savoir ce que l'on entend par dette douteuse, lorsque le résultat est intitulé « Réclamation illégale d'indemnité de logement ».
- v) Les participants ont demandé que les tableaux soient réalignés afin de montrer le total général au début du tableau et non à la fin.

c) RÉPONSE DE LA COMMISSION

45. La Directrice de l'OIA a rassuré aux participants que le réaligement sera fait dans le prochain rapport.

46. Les recommandations convenues sont mises en œuvre. Cependant, il peut y avoir des cas où les problèmes politiques peuvent retarder la mise en œuvre. La matrice comprendra les délais convenus à l'avenir.

47. La Directrice de l'OIA a également déclaré aux participants que les vérificateurs ont mis en évidence les créances en souffrance et que celles qui restent encore à recouvrer comme les « Réclamations illégales d'indemnité de logement » ont été renvoyées au conseiller juridique pour le suivi.

48. La PBFA a répondu que la dette douteuse était un terme de comptabilité qui se rapporte aux montants recevables pour lesquels la collecte n'était pas certaine.

49. L'AHRM a également informé la réunion que des rapprochements sont effectués pour recouvrer les créances en souffrance par l'intermédiaire du fichier solde du personnel en service, que celles du personnel qui n'est plus en service seront renvoyées au conseiller juridique pour avis.

d) CONCLUSION DU SOUS-COMITÉ

50. Les participants ont pris note du rapport et ont recommandé ce qui suit :

- i) Le régime de sanction devrait être mis en place et appliqué en temps voulu. La Commission (directions de la planification stratégique, des finances, de l'administration, de la vérification interne et le bureau du Conseiller juridique) devrait contribuer à l'élaboration du régime de sanction conformément aux règles et règlements de l'UA ;

- ii) Les résultats des audits (le taux de mise en œuvre des recommandations de l'audit) devraient être considérés comme faisant partie du système d'évaluation de performances de l'UA ;
- iii) Il faudrait élaborer une politique globale et claire pour le recouvrement des dettes et les amortissements. La politique devrait être mise en œuvre strictement et toute proposition de radiation devrait être basée sur une enquête en tenant compte de toutes les options de récupération ;
- iv) La gestion des dossiers de la Commission devrait être améliorée et informatisée afin de s'assurer que tous les dossiers du personnel, y compris les dettes et emprunts, soient incorporés avec précision ;
- v) Le rapport de la Matrice des recommandations de l'audit devrait présenter en détail et avec précision les mesures prises et indiquer clairement le statut des actions en cours avec les délais;
- vi) La Commission et les organes de l'UA devraient élaborer la Feuille de route pour la mise en œuvre de toutes les recommandations de l'audit en suspens (dans un délai d'un an);
- vii) Des sanctions financières devraient être prévues pour l'inaction des départements. À cet égard, les départements devraient se voir affecter un budget sur la base des éléments suivants :
 - a) Le taux d'exécution budgétaire de l'exercice précédent ;
 - b) Le taux de mise en œuvre des recommandations de l'audit.
- viii) Il est nécessaire d'organiser une réunion du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit avec le Vice-président de la Commission après le Sommet de juin-juillet 2017 afin de discuter en détail des problèmes financiers et administratifs auxquels la Commission de l'UA est confrontée pour opérer un changement positif ;
- ix) Le Bureau de la vérification interne (OIA) devrait aider déterminer les responsabilités, c'est-à-dire identifier les agents responsables des pertes causées par l'absence de collecte des dettes lorsque le personnel arrive en fin de service (sur la base de la liste des dettes pour amortissement) et conformément aux politiques en vigueur à l'UA.

VII. QUESTIONS DIVERSES

51. Le Président a proposé l'introduction de pause de détente et de pause-café lors des réunions du Sous-comité, car il n'était pas sain pour les participants de s'asseoir de 10 heures à 13h15 sans interruption.

52. Aucune autre question n'ayant été soulevée dans ce point, la réunion s'est achevée à 13h15.

PROJET

DÉCISION SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

Doc. EX.CL/1016(XXXI)vi

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du Rapport du Sous-comité du COREP sur les questions d'Audit et **APPROUVE** les recommandations qui y sont contenues;
2. **INVITE** la Commission et les Organes de l'UA à s'occuper des questions soulevées par le Sous-comité du COREP sur les questions d'Audit y compris les questions suivantes:
 - i) la mise en place et l'application du régime de sanctions en temps opportun. À cet égard, la Commission de l'UA (c'est-à-dire les directions de la Planification stratégique, des Finances, de l'Administration, des questions juridiques et de l'Audit interne) doit apporter sa contribution à l'élaboration du régime de sanctions conformément aux règles et règlements de l'Union africaine ;
 - ii) les résultats des audits (c'est-à-dire le taux de mise en œuvre des recommandations des audits) : lesquels doivent être considérés comme faisant partie du système d'évaluation de la performance de l'Union africaine ;
 - iii) l'existence d'une politique claire et détaillée de recouvrement et de radiation de dettes : cette politique doit être mise en œuvre de façon stricte et toute proposition de radiation doit être fondée sur des enquêtes, en tenant compte de toutes les options de recouvrement ;
 - iv) la gestion des documents et dossiers de la Commission de l'UA : laquelle gestion doit être améliorée et informatisée en vue de s'assurer que tous les dossiers du personnel y compris les dettes/prêts soient enregistrés avec exactitude ;
 - v) le rapport sur la Matrice des recommandations d'audit : lequel rapport doit fournir des détails spécifiques sur les mesures prises et indiquer clairement l'état de celles précisément qui sont toujours en cours de mise en œuvre ainsi qu'une date limite ;
 - vi) l'élaboration par la Commission et les Organes de l'UA de la feuille de route pour la mise en œuvre de toutes les recommandations d'audit en souffrance (dans l'intervalle d'une année) ;
 - vii) l'existence d'une sanction financière en cas de non-performance des départements. À cet égard, les départements/organes doivent recevoir leurs dotations budgétaires en fonction des éléments suivants:
 - a) le taux de leur exécution du budget antérieur ;
 - b) le taux de mise en œuvre des recommandations d'audit.

- viii) la planification par la Commission d'une réunion du Sous-comité du COREP (questions d'Audit) avec le Vice-président de la Commission (VPC) à une certaine date après le Sommet de juin/juillet 2017 pour discuter en détail des préoccupations financières et administratives auxquelles la Commission de l'UA se trouve confrontée en vue de garantir l'avènement d'un changement positif ;
 - ix) l'assistance à fournir par le Bureau de l'Audit interne (BAI) dans la détermination des responsabilités c'est-à-dire à identifier les fonctionnaires responsables des pertes occasionnées par le non-recouvrement des dettes à l'occasion du départ du personnel (sur la base de la liste des dettes à radier) et conformément aux politiques existantes de l'UA ;
- 3. DEMANDE** à la Commission de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision lors du Sommet de l'UA de janvier 2018.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2017

Rapport du Sous-Comité du COREP sur les Questions d'Audit

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3581>

Downloaded from African Union Common Repository